



INFORMATIONS DE LA PRÉSIDENTE

Un **nouveau gouvernement** vient d'être nommé et nous constatons avec soulagement le maintien de l'enseignement supérieur et de la recherche dans un seul et même ministère de plein exercice. Le nouveau ministre, Patrick Hetzel, est un universitaire avec un long parcours politique ; il a notamment été directeur de la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) et a été l'un des architectes de la loi LRU. Pour le reste, nous attendons à cette heure sa déclaration de politique générale et serons bien sûr particulièrement attentif·ives aux orientations qu'il souhaitera donner à son action.

La présidente a ensuite présenté de façon précise le **Contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP)** pour la période 2025-2027, qui vise l'attribution de moyens supplémentaires à notre établissement (plus de 5 millions d'euros demandés, au total). Pour rappel, le COMP doit mettre en avant les actions proposées par l'établissement pour accompagner la mise en œuvre des orientations politiques nationales mais aussi pour déployer certains axes stratégiques qui lui sont propres. Ainsi, le COMP décline les enjeux et les actions proposées sur :

- le pilotage de l'offre de formation : améliorer le taux de réussite, l'insertion professionnelle et la valorisation des trajectoires étudiantes ;
- la recherche et l'innovation : stabiliser le dispositif de soutien à la recherche, accroître le rayonnement et l'ancrage dans la société, développer trois axes transversaux (genre, recherche-crédation, habitat) ;
- la transition écologique pour un développement soutenable (TEDS) : inscrire la responsabilité sociale des universités (RSU) dans le pilotage et le fonctionnement de l'établissement ;
- le bien-être et la réussite des étudiant·es : favoriser la sociabilité sur les campus, favoriser l'intégration et l'implication des étudiant·es ;
- le pilotage des grandes transformations : renforcer les capacités de pilotage de l'établissement à tous les niveaux ;
- des enjeux particuliers : élaborer et mettre en œuvre notre stratégie de communication.

La direction de l'université a rendez-vous au ministère le 25 octobre (date en attente de confirmation) pour négocier ce contrat.

Du 17 au 20 septembre, l'**EAIE (European Association for International Education)** a organisé à Toulouse le plus grand salon international de l'enseignement supérieur européen, qui a accueilli 7 300 participant·es au MEETT. L'UT2 a été un des principaux acteurs locaux et nous avons organisé plusieurs temps d'échange avec des institutions et des collègues venu·es du monde entier.

FORMATION ET VIE UNIVERSITAIRE

Trois points ont été validés à l'unanimité : l'**achat d'un piano** qui sera installé à la Maison des initiatives étudiantes, la **fermeture du parcours de BUT « Internet des objets et mobilité »**, du Département Réseaux et télécommunications de l'IUT de Blagnac, et une **transformation de l'option « Culture Scientifique »** intégrée à la mineure Professorat des écoles.

FINANCES

Nous avons validé un avenant au règlement portant sur deux points relatifs aux **frais de missions** : la prise en compte de la résidence familiale (plutôt qu'administrative) lorsque cette dernière est plus proche du lieu de la mission et la possibilité de ne plus demander les justificatifs pour les nuitées et les frais divers inférieurs à 30 €.

Enfin, le changement de prestataire du restaurant du personnel **UPSIDUM** sur le campus de Rangueil entraîne une modification des menus et des tarifs subventionnés.

VIE INSTITUTIONNELLE

Le nouvel **Etablissement Public Expérimental (EPE)**, héritier de la COMUE et porté par l'UT3, est en train de se mettre en place et vient de stabiliser son **projet de statuts**. Ces derniers indiquent que l'UT2 est membre du collège de coordination (équivalent du directoire de la COMUE actuelle), a des représentant-es aux conférences de la recherche et de la formation qui alimenteront les travaux de ce collège de coordination, mais aussi un-e représentant-e au Conseil d'administration de l'EPE. Ce tout dernier point impliquait que les statuts de l'EPE soient votés par notre propre CA.

Un point notable de ce dossier concerne le nom de ce nouvel établissement. Le CA de Toulouse Capitole ayant refusé de débaptiser la COMUE (contrairement à tous les autres établissements concernés), le nom "Université de Toulouse" ne pourra peut-être pas être adopté par le futur EPE. Ce refus a suscité de nombreuses réactions qui laissent penser qu'un examen juridique plus poussé sera conduit. En attendant, les statuts sont soumis au vote sous deux versions qui ne diffèrent que par le nom de l'établissement, l'autre nom possible étant "Toulouse Occitanie Université".

Ce vote a été l'occasion, à la suite d'un long débat sur le fond entre les conseiller-ères, de répreciser la position de notre établissement sur ce dossier, position que nous défendons avec l'ensemble des élu-es *Ensemble pour l'université*. Il serait effectivement très dommageable que l'UT2 ne soit pas partie prenante d'une structure collective comme celle de cet EPE, qui lui permet de porter au plus haut les enjeux et le rayonnement de nos disciplines, et d'être au premier rang lors des étapes ultérieures, notamment dans les discussions concernant la mise en place d'un Grand Etablissement en 2028. **La solution d'un EPE dans lequel notre établissement occupera une place privilégiée nous permet et permettra de conforter notre positionnement comme établissement majeur du site toulousain, dont les activités de formation et de recherche sont pleinement et justement reconnues.** Le délégué régional du CNRS, qui siège dans notre CA en qualité de personnalité extérieure, a salué l'engagement sans faille de notre présidente dans la défense d'un modèle collectif, a indiqué le soutien total du CNRS à la position portée par notre établissement et a rappelé l'absence de tout projet alternatif crédible pour le site.

Les statuts de l'EPE sont adoptés avec une majorité nette de 22 voix pour, 9 contre et 1 abstention.

Le CA a ensuite examiné la **candidature de Lidwine Linares à la direction du Scuio-IP**. Pour rappel, Lidwine Linares dirige déjà le service depuis un an. Nous avons apprécié la qualité de la candidature, qui se fonde à la fois sur une connaissance fine de notre établissement et sur une expérience de direction dans le secondaire. Notre collègue nous a présenté un projet ambitieux et complet, visant notamment l'amélioration de la visibilité du service auprès des étudiant-es et des personnels.

Sa candidature a reçu un avis très favorable de notre CA avec 26 voix pour (et 5 blancs ou nuls).

RESSOURCES HUMAINES

Nous avons examiné les postes proposés au recrutement dans le cadre de la **campagne d'emploi 2025 pour les enseignant-es du second degré**.

8 supports de PRAG ou PRCE seront mis au concours, rattachés aux départements, sections ou composantes suivants : Arabe, Anglais, DEFLE, Maths-Info (sous réserve pour une raison technique), ENSAV, SUAPS et IUT de Figeac. 4 autres supports vont être transformés en postes de maître-ses de conférences (ce choix résultant d'un besoin de réorganisation en particulier pour l'encadrement des masters).

Il est à noter que, à la demande de la composante, 5 postes affectés à l'INSPE ne seront pour l'instant pas publiés étant donné les incertitudes liées à l'importante réforme esquissée avant le changement de gouvernement. Les postes ainsi mis en réserve pourront être proposés soit à la seconde vague de campagne d'emploi des postes du secondaire (février/mars) pour un recrutement en septembre 2025, soit à la campagne 2026 (recrutement septembre 2026).

La campagne est validée à une large majorité, avec 27 voix pour, 2 abstentions et 1 NPPV.

Le Vice-président du CA a rappelé qu'il ferait prochainement une présentation du coût total de la campagne d'emploi.

La mise en place du **nouveau dispositif du traitement des signalements** nécessite une modification du référentiel et des équivalents CIA pour les collègues qui y participent. Chacun-e des 8 référent-es thématiques se verront attribuer un forfait annuel de 25 heures, et les écoutant-e une partie fixe de 15 heures à laquelle s'ajouteront 2 heures par écoute, avec un maximum de 35h par an (soit 10 écoutes par an maximum).

Ces modifications ont été validées avec 19 voix pour et 10 contre.